

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EN DATE DU LUNDI 12 AVRIL 2021 A 10H00**

L'an deux mil vingt et un le lundi 12 avril à 10 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (19)**: Paule ALBERTINI – Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Jean-François MATTEI – Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI - Anne Marie NATALI – Pierre Antoine PASQUALINI – Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI

**Pouvoirs (10)** : Patrick EIDEL-GUIDICELLI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Maria GAROBY donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Anne-Marie NATALI – Joseph OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Pascale TOTH donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Charlotte VITTORI donne pouvoir à Anne Marie NATALI

**Absents (8)** : Christiane ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Christelle CRUCIANI – Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Pierre NATALI – Angèle NERI – Georges RISTICONI -

**Secrétaire de séance** : Joseph GALLETTI

**Date de convocation** : 02/04/2021

**Nombre de membres en exercice** : 37

**Quorum de l'assemblée** : 13

*(Article 6 de la loi du 14/11/2020 le quorum limité au tiers des membres en exercice en prévoyant la possibilité pour chaque membre de porter deux pouvoirs)*

**Nombre de conseillers ayant pris part au vote** : 29

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EN DATE DU LUNDI 12 AVRIL 2021 A 10H00**

- 15- REVISION DE L'AP/CP VOTEE PAR LES DELIBERATIONS N°2018/40 ET N°2019/25 ET N°2020/19
- 16- Création d'une AP/CP Programme AEP 2021-2025 Remise à niveau du système AEP des villages
- 17- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
- 18- Balance du budget M 14 (400) - 2021
- 19- Balance du budget M 49 Eau (401) - 2021
- 20- Balance du budget M 49 Assainissement (402) - 2021
- 21- AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE
- 22-CREATION D'UN POSTE DE DGS
- 23-DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS EN VUE DE FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (6 MOIS MAXIMUM SUR UNE MEME PERIODE DE 12 MOIS CONSECUTIFS – ARTICLE 3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)
- 24-Constitution de servitude pour le passage de canalisations en terrains privés (Rasignani)
- 25- Constitution de servitude pour le passage de canalisations en terrain privé (Centu Chiave)
- 26- Acquisition de bâtiments modulaires - Recherche de financement
- 27- Mise en place du plan local des itinéraires des itinéraires de randonnées et activités associées (PLIRA)
- 28- Locaux espace déchetterie – Réévaluation du projet initial - -Recherche de financement

**Délibération N° 2021-15- REVISION DE L'AP/CP VOTEE PAR LA DELIBERATIONS N°2018/40 ET N°2019/25 ET N°2020/19- Programmes d'investissement d'assainissement 2018-2022 – Budget 402**

**Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le Conseil Communautaire approuve la révision et le nouveau phasage des quatre AP/CP suivantes :

- 102 STEP Lido de la Marana
- 104 STEP Sud
- 500 Eaux claires parasites phase I et II
- 600 Transfert Nord

**Délibération N° 2021-16- Création d'une AP/CP Programme AEP des villages 2021-2025 – Budget 401****Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le Conseil communautaire adopte un programme pluriannuel de remise à niveau des systèmes d'adduction d'eau potable des villages et propose la mise en place de trois AP/CP suivantes :

- 103 Etanchéités des réservoirs
- 400 Sécurisation des captages
- 500 Chloration automatique

**Délibération N° 2021-17- Reprises anticipées des résultats de l'exercice 2020****Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le Conseil communautaire adopte les 3 affectations des résultats 2020 anticipées proposées pour le budget principal M14, et les budgets annexes de l'Eau et de l'assainissement M49

**Délibération N° 2021-18- Balance du budget M 14 (400) - 2021****Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0



Le conseil communautaire approuve la balance du budget général (400) de l'année 2021 d'un montant global de 24 141 458.57 €

**Délibération N° 2021-19- Balance du budget M 49 Eau (401) - 2021**

**Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le conseil communautaire approuve la balance du budget annexe M49 Eau (401) de l'année 2021 d'un montant global de 9 894 841.98 €

**Délibération N° 2021-20- Balance du budget M 49 Assainissement (402) - 2021**

**Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le conseil communautaire approuve la balance du budget annexe M49 Assainissement (402) de l'année 2021 d'un montant global de 20 411 108.19 €

**Délibération N° 2021-21- AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE**

**Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le Conseil Communautaire décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de l'établissement et d'autoriser le président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale. Il autorise le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

**Délibération N° 2021-22 CREATION D'UN POSTE DE DGS**

**Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le Conseil Communautaire décide de créer à compter du 01/07/2021 un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un établissement public (de 20 000 à 40 000 habitants), d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures. Il décide de



pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, et de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

**Délibération N° 2021-23- DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS EN VUE DE FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (6 MOIS MAXIMUM SUR UNE MEME PERIODE DE 12 MOIS CONSECUTIFS – ARTICLE 3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)**

Adoptée à l'unanimité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le conseil communautaire décide de créer 12 emplois non permanents d'agents contractuels relevant du grade d'adjoints techniques, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une durée maximale de 6 mois ; 2 emplois non permanents d'agents contractuels relevant du grade d'adjoints techniques principal 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une durée maximale de 6 mois ; 5 emplois non permanents d'agents contractuels relevant du grade des adjoints administratifs, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une durée maximale de 6 mois.

**Délibération N° 2021-24- Constitution de servitude pour le passage de canalisations en terrains privés (Rassignani)- Commune de Borgo**

Adoptée à l'unanimité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'instituer au profit de la communauté de communes Marana-Golo une servitude lui conférant le droit d'établir une canalisation souterraine d'évacuation d'eaux usées sur les parcelles cadastrées : D27-D1755-D1757-D1759-D1761-D1763-D1765-D1767 (Borgo)

**Délibération N° 2021-25- Constitution de servitude pour le passage de canalisations en terrain privé (Centu Chiave) – Communes de Borgo**

Adoptée à l'unanimité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le conseil communautaire décide d'instituer au profit de la communauté de communes Marana-Golo une servitude lui conférant le droit d'établir une canalisation souterraine d'évacuation d'eaux usées sur la parcelle cadastrée A117 (Borgo)

**Délibération N° 2021-26 : Acquisition de bâtiments modulaires - Recherche de financement**

Adoptée à l'unanimité



Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le Conseil communautaire approuve le plan de financement prévisionnel du programme « acquisition de bâtiments modulaires » pour un montant de 45 600 € inscrit au budget primitif 2021 et autorise le Président à solliciter les financements mobilisables auprès de la Collectivité de Corse

**Délibération N° 2021-27 - Mise en place du plan local des itinéraires des itinéraires de randonnées et activités associées (PLIRA)**

**Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le conseil communautaire établit les finalités et critères d'inscription du Plan local des itinéraires de randonnées ainsi que suit :

- Offrir aux résidents et visiteurs la possibilité d'identifier, appréhender et localiser, sur le territoire communautaire, les itinéraires pédestres d'intérêts sportif, patrimonial ou touristique et les activités pouvant y être pratiquées.
- Donner corps au territoire de Marana-Golo, valoriser et relier ses localités, villages et centre d'intérêts, ces paysages et son patrimoine.
- Promouvoir la destination Marana-Golo et enrichir son offre de loisirs
- Proposer une valorisation patrimoniale de qualité, porteuse de sens et accessible au plus grand nombre Garantir un accès raisonné et respectueux des sites,
- Assurer la sécurité et l'encadrement pratiques et offrir une information de qualité sur les dangers et conflits d'usages potentiels.
- Coordonner l'apport des acteurs : Office de tourisme Intercommunal, Collectivité de Corse, Agence de tourisme de la Corse, communes, fédération française de randonnées, professionnel du tourisme, professionnels des sports de nature, sportifs amateurs, chasseurs, éleveurs, usagers occasionnels, entre autres.

**Délibération N° 2021-28 - Locaux espace déchetterie – Réévaluation du projet initial - -Recherche de financement**

**Adoptée à l'unanimité**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Le Conseil Communautaire a approuvé, par sa délibération du 16 décembre 2020, la réévaluation de ce projet et sollicité le financement cumulé de 90% du surcout de l'Etat d'une part, au titre de la Dotation d'équipement au Territoires Ruraux, et de la Collectivité de Corse, d'autre part, omettant de préciser la contribution attendue de chacun des co-financeurs ; Il évoque l'opportunité de tenir compte, dans la détermination de l'enveloppe financière affectée au projet, de la rémunération du maître d'œuvre, soit 10%, et propose de porter l'enveloppe financière à 1 322 860 € HT.

La séance est levée à 11h30

Le Président  
Jean DOMINICI